

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

Présents-es :	Mme Simone BOWMAN, Présidente
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Bastien BLANCHARD (vice-président), Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, René GISIGER, Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Philippe ROUX, Stéphane SCHWEIZER
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Fernand SAVIGNY, Maire MM. Yves Marie TRONO et Christian GORCE, Conseillers administratifs
Excusés :	MM. David BEDERT et Philippe SIMON
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption des procès-verbaux et des comptes rendus des décisions des séances du 2 novembre 2017 et 16 novembre 2017	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	3
1. Prise de position du CM suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 septembre 2017.....	3
2. Informations diverses	4
a. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 20 septembre 2017	4
c. Marmite de l'Escalade.....	4
C. Rapports de commission.....	4
1. Rapport de la de la Commission des sports concernant les subventions au mouvement juniors 2016 / 2017 ...	4
2. Rapport de la Commission des affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2017.....	5
D. Propositions du Conseil administratif	5
1. Projet de délibération N°11-2017 : crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2017 de la commune de Perly-Certoux.....	5
2. Projet de règlement concernant le prêt des salles communales	6
E. Communications du Conseil administratif.....	9
1. Plan financier	9
2. Projet de crèche (sous réserve de la présentation du plan financier communal).....	9
3. Chemin du Pont : présentation du projet d'aménagement	10
5. Informations diverses	13
6. Réponses aux questions individuelles de la séance précédente.	14
a) Horaire de la déchetterie.....	15
b) Totem route de Certoux – Chemin du Relai	15
c) Chiffres des comptages au chemin du Relai.....	15
d) Education citoyenne 2018	16

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme la Présidente Simone Bowman souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs, MM. Christian Gorce et Yves Marie Trono, ainsi que les membres du Secrétariat général.

Elle excuse les absences de MM. Bédert et Simon.

Elle ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption des procès-verbaux et des comptes rendus des décisions des séances du 2 novembre 2017 et 16 novembre 2017

Dans ces divers documents, des erreurs matérielles (coquilles, fautes de frappe, « s » manquants au pluriel, etc) sont signalées. Ces erreurs sont rectifiées dans le document final mais non énumérées ici individuellement.

Procès-verbal du 2 novembre 2017

P. 1 : Inverser sous « Conseil administratif » : M. Gorce est Conseiller administratif et M. Savigny est maire.

P. 3, B.1

4^e ligne, ajouter : « *La presse a relaté par la suite que le Conseil municipal de la Ville de Genève avait...* »

10^e ligne, corriger le chiffre : **17 millions** (et non 7 millions) par an...

5^e ligne avant la fin, supprimer « un » : (...), *ce qui lui paraît ~~un~~ peu juste.*

P. 4, première ligne : Ajouter : (...) *qui passe par une demande formelle déposée au FI, dont l'objet doit respecter les statuts.*

P. 6, dernier paragraphe, ajouter : *M. Savigny répond que cela ressort des ventilations de charges salariales entre fonctions qui ont dû être faites.*

P. 7, dernière ligne du point 11- Sécurité publique, ajouter : (...), *mais le montant de 3000.- répond à la réalité constatée dans le passé.*

P. 9, dernière ligne du 6^e paragraphe, ajouter : *Les communes ont accepté que le volume qui passe de communes à communes augmente de 1% à 1,5% du total des impôts communaux.*

P. 11, lettre d, 1^{er} paragraphe, avant-dernière ligne, corriger : *Le repas des enseignants promotions*

P. 13, lettre n, première phrase, le verbe manque : *M. Delaude se demande s'il n'y a pas trop de bancs...*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2017 est adopté par treize voix « pour », aucune voix « contre » et trois abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 2 novembre 2017

La parole n'étant pas demandée, ce document est mis aux voix.

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 2 novembre 2017 est approuvé par treize voix « pour », aucune voix « contre » et trois abstentions.

Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

P. 5, lettre E, 1.a), milieu du premier paragraphe, corriger : (...) *en demandant ~~sur~~ si ces passages correspondaient bien à des situations d'urgence.*

P. 8, haut de la page, 2^e phrase, corriger : *M. Gorce répond que c'est la règle, ~~et~~ **Plusieurs** conseillers ~~lui~~ recommandent d'éviter de boire lorsqu'il n'y a rien d'écrit.*

P. 8, lettre f, titre, corriger : *Utilisation de l'Espace 267 ~~à midi~~ **le soir** avec les 8P par le GIAP*

P. 9, 4^e paragraphe sous lettre h, ajouter : (...) *et de créer un trottoir **traversant** en parallèle de la route de Certoux, **notamment** pour freiner l'entrée dans le chemin du Relai.*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017 est approuvé par onze voix « pour », aucune voix « contre » et cinq abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 16 novembre 2017

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 16 novembre 2017 est approuvé par onze voix « pour », aucune voix « contre » et cinq abstentions.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du CM suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 septembre 2017

Bibliobus :

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 novembre 2017 relative à la subvention de CHF 60'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour les travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus.

Informatique Police :

M. Mouton demande ce qui va distinguer désormais une police municipale de la police cantonale si elles ont accès aux mêmes données.

MM. Savigny et Gorce répondent que les compétences restent inchangées mais que les données seront mises en commun, avec des droits d'accès distincts toutefois selon la police.

M. Cheyroux s'étonne de la formulation et de l'utilisation du terme « exceptionnel » pour un investissement dans le cadre d'un projet d'informatique policière. Il se demande pourquoi cette mutualisation n'a pas été envisagée et si d'autres décisions exceptionnelles pourraient encore venir.

M. Savigny répond qu'il s'agit d'un coût unique pour le développement de ce projet. Sans le passage par le FI, ce coût serait assumé par les communes qui ont une police municipale, dont Perly-Certoux qui en utilise une. Le passage par le FI répartit les coûts sur l'ensemble des communes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix comme suit :

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 22 novembre 2017 relative à la subvention de CHF 880'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Informations diverses

a. Décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 20 septembre 2017

La Présidente rappelle que le Conseil municipal avait fait usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 20 septembre 2017 concernant la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône. L'ACG a fait part de ce que 22 communes ont également fait usage de leur droit de veto, dont la Ville de Genève, ce qui a invalidé l'objet.

Comme Mme Baudet s'étonne de ce que la majorité des communes n'est pas atteinte avec 22, M. Trono explique que la majorité est fonction d'une pondération des communes tenant compte de l'importance de leur population. Avec la Ville de Genève, cela fait rapidement pencher la balance.

b. Stop TiSA

La Présidente indique qu'un courrier lui est parvenu du Comité Stop TiSA, demandant quelle était la situation à Perly-Certoux par rapport à ce traité international visant la commercialisation des services visant à les privatiser. La Présidente rappelle que le sujet avait fait l'objet d'un long débat en séance du Conseil municipal du 18 mai 2017. Le vote avait abouti à une suspension du projet TiSA au niveau communal, position qui a été communiquée au Comité.

c. Marmite de l'Escalade

La Présidente rappelle l'invitation faite aux membres du Conseil de briser la Marmite après la séance. Ce sont MM. Prina et Blanchard qui la briseront.

C. Rapports de commission

1. Rapport de la de la Commission des sports concernant les subventions au mouvement juniors 2016 / 2017

M. Hilty, président de la Commission, souligne que l'attribution de la subvention l'a été en respectant les critères établis et acceptés par le Conseil municipal, soit le listing des cotisations encaissées, le listing Jeunesse et Sport, les nombre et qualification des entraîneurs. La particularité de cette année est un dépassement de CHF 1929.-, d'où la demande de voter le montant de CHF 66'929.-, pour un budget de CHF 65'000.-. M. Hilty présente les raisons de ce dépassement dans le tableau des cotisations. Le FCPC s'est acharné à faire payer les cotisations de ses membres ce qui a généré 20% de plus au niveau des encaissements, le nombre de juniors est aussi plus élevé cette saison. Ces augmentations n'étaient pas anticipées, d'où le dépassement de budget. Par ailleurs, le montant était auparavant distribué au prorata à différentes associations, sans jamais dépasser le budget. L'année dernière, le Conseil municipal a modifié cette pratique pour ne pas appauvrir les associations qui grandissaient, et préféré un montant fixe par junior, à CHF 57.-. Ceci explique aussi le dépassement.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente fait voter le dépassement de crédit, puis les conclusions du rapport de la commission des Sports.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le dépassement de crédit.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport de la Commission des sports concernant les subventions au mouvement juniors 2016 / 2017.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Rapport de la Commission des affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2017

La Présidente, qui préside également la Commission, fait un bref résumé du rapport. Elle rappelle qu'il restait CHF 2000.- sur les CHF 45'000.- de budget de la Commission. Après une consultation des commissaires par e-mail sur une utilisation possible de ces CHF 2000.-, sur proposition de M. Cheyroux, il a été décidé d'attribuer ces CHF 2000.- restants à l'association Kombit. Cette association avait déjà reçu un subside l'an dernier. Elle est très active en Haïti, particulièrement après le passage de l'ouragan Matthews. Comme les travaux de reconstruction ne sont pas terminés un an après, la Commission veut montrer une continuité de son aide et de son soutien à cette association.

Personne ne demande la parole, la Présidente met aux voix les conclusions du rapport.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2017.

D. Propositions du Conseil administratif

1. **Projet de délibération N°11-2017** : crédit budgétaire supplémentaire concernant des amortissements complémentaires au budget de fonctionnement 2017 de la commune de Perly-Certoux

M. Savigny demande la parole pour apporter des informations complémentaires. Il rappelle que depuis quelques années, la commune fait des amortissements complémentaires, suite au constat que des investissements anciens dont les amortissements arrivaient à échéance mais qui restaient importants, additionnés aux amortissements liés aux nouveaux projets feraient sauter les budgets, alors que la commune disposait de bonis accumulés des années antérieures. Les amortissements complémentaires proposés cette année s'élèvent à CHF 3,5 millions, sans que cela ne donne un résultat déficitaire. M. Savigny précise que ceci est possible en raison de la mise en vigueur de la norme MCH2, qui modifie certaines choses, notamment la hauteur des provisions que peuvent faire les communes pour parer, par exemple, aux pertes sur débiteurs ou aux erreurs des estimations de l'administration fiscale. Les communes inscrivent toujours des montants importants car elles ont des données limitées sur ces objets. Les provisions de Perly-Certoux sont importantes, au-dessus d'un quota qui sera jugé normal par le Service de surveillance des communes, et devraient être, dès le 1^{er} janvier 2018, dissoutes et passées dans la fortune. M. Savigny propose que, dans l'élaboration des comptes 2017, si l'on peut accepter que les provisions puissent être diminuées dans les proportions demandées par le Service de surveillance des communes, la commune devrait dissoudre des montants importants des provisions, de l'ordre de CHF 2 millions à 2,5 millions. M. Savigny propose de les dissoudre déjà en 2017 et de les compenser par des amortissements complémentaires, sans avoir des comptes déficitaires. C'est ce qui explique le montant élevé des amortissements proposés ici.

M. Savigny présente des graphiques pour montrer les effets de ces amortissements depuis 2015, qui diminuent les charges des budgets futurs.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lit la délibération puis la met aux voix comme suit, après correction d'une erreur matérielle signalée par M. Schweizer à l'art. 2 (rubrique 72.332 au lieu de 62.332) :

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE CONCERNANT DES AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet pour la commune de se donner la possibilité d'enregistrer des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2017 comme proposé par la commission des finances lors de la séance du 16 novembre 2017 relative au budget 2018;

Vu l'analyse de l'impact des amortissements complémentaires proposés en 2017 sur les charges de fonctionnement futures;

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
décide

par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2017 d'un montant total de 3'574'000CHF sur les crédits suivants :

- Rubrique 33.332 «Cheminement piétonnier (mail) 2 ^{ème} étape»	200'000 CHF
- Rubrique 33.332 «Nouvel hangar de Certoux (participation)»	<u>100'000 CHF</u>
Total rubrique 33.332	300'000 CHF
- Rubrique 34.332 «Drainage terrain A football»	40'000 CHF
- Rubrique 34.332 «Vestiaires et buvette du Football»	350'000 CHF
- Rubrique 34.332 «Terrain et patinoire synthétiques»	<u>300'000 CHF</u>
Total rubrique 34.332	690'000 CHF
- Rubrique 35.332 «Réalisation Agorespace»	<u>15'000 CHF</u>
- Total rubrique 35.332	15'000 CHF
- Rubrique 62.332 «Aménagement ch de la Mairie»	130'000 CHF
- Rubrique 62.332 «Aménagement route de Certoux Poste-Mairie»	19'000 CHF
- Rubrique 62.332 «Aménagement route de Certoux-Lully-ch du Pont - CE»	500'000 CHF
- Rubrique 62.332 «Aménagement route de Certoux-Lully-giratoire»	100'000 CHF
- Rubrique 62.332 «Aménagement route de Base + zones 20/30 village de Certoux»	350'000 CHF
- Rubrique 62.332 «Aménagement ch du Relai»	100'000 CHF
- Rubrique 62.332 «Zone 20 et aménagement 4 places – village de Perly»	300'000 CHF
- Rubrique 62.332 «Création trottoir piste cyclable Base – Lully »	<u>100'000 CHF</u>
Total rubrique 62.332	1'599'000 CHF
- Rubrique 71.332 «Collecteur eaux ruissellement Polies - Pont»	100'000 CHF
- Rubrique 71.332 «Collecteur EC-EU route de Certoux Relai St-Julien»	300'000 CHF
- Rubrique 71.332 «Remplacement collecteurs village de Perly»	<u>400'000 CHF</u>
Total rubrique 71.332	800'000 CHF
- Rubrique 72.332 «Déchetterie»	40'000 CHF
- Rubrique 72.332 «Déchetterie rénovation et aménagement»	<u>130'000 CHF</u>
Total rubrique 72.332	170'000 CHF

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2017 sous les rubriques 33.332 pour un montant de 300'000CHF, 34.332 pour un montant de 690'000CHF, 35.332 pour un montant de 15'000 CHF, 62.332 pour un montant de 1'599'000 CHF, 71.332 pour un montant de 800'000CHF, 72.332 pour un montant de 170'000CHF.

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de 3'574'000CHF.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

2. Projet de règlement concernant le prêt des salles communales

M. Trono rappelle qu'il avait déjà évoqué, en cours d'année, le concept des manifestations mis en place suite à l'accroissement des manifestations dans la commune et pour régler et améliorer les pratiques autour de l'organisation de ces manifestations tant pour les associations que pour l'administration. Ce concept a été présenté en septembre aux

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

associations. Ses grands traits sont une classification des manifestations en fonction de leur type, si elles sont communales soutenues à 100% par la commune, ou organisées par les associations avec un but public, organisées par les associations avec un but interne à l'association, ou s'il s'agit de manifestations privées ou organisées par des entreprises. Ce concept a été décliné en fonction des lieux des manifestations et des locaux ainsi que des moyens pouvant être mis à disposition. Il a abouti à la mise en place d'un agenda des manifestations, très utile aussi aux associations puisque celles-ci peuvent donner leur besoin six mois à un an à l'avance, ce qui permet de voir rapidement s'il y a des collisions de dates entre manifestations et de les corriger. Cet agenda sera communiqué la semaine prochaine à toutes les associations. M. Trono indique que le règlement du prêt des salles communales soumis au vote ce soir date de 2000, qu'il doit être adapté à ce concept des manifestations et que, d'un point de vue légal, c'est le Conseil municipal qui doit l'adopter. M. Trono précise encore qu'en complément de ce règlement, des documents baptisés « Conditions d'utilisation » pour chaque salle seront remis aux organisateurs, au moment où ils font la réservation d'une salle.

M. Delaude se fait préciser que le règlement des salles n'a pas été présenté aux associations et qu'il n'a pas été élaboré avec les associations.

M. Blanchard souligne qu'il trouve très bien qu'une classification des priorités des manifestations soit établie. Il se dit embêté par le fait qu'une seule date soit donnée pour les prévisions de toutes les manifestations. Il n'est pas satisfait du fait que les associations doivent se mettre d'accord pour régler d'éventuels conflits de dates. Il estime que la situation actuelle de réservation de date au guichet de la mairie est plus simple et claire.

M. Trono rappelle qu'on est passé d'une situation sans planification, sans visibilité de l'ensemble des besoins, à une volonté de mieux organiser, et M. Trono le répète, tant pour les associations que pour l'administration, afin de savoir à l'avance si les ressources seront à disposition pour deux manifestations organisées en même temps. Quant au délai, M. Trono estime qu'une association n'organise pas un événement un mois à l'avance et qu'il ne doit pas être impossible qu'elle annonce plusieurs mois à l'avance ses événements. Il informe que ce modèle existe pour la planification des salles pour les activités sportives : les associations annoncent leur besoin lors d'une réunion, et, s'il y a des problèmes, les règlent entre elles. M. Trono indique avoir voulu que les associations discutent entre elles en cas de problème et, *in fine*, s'il n'y a pas de solution, c'est le Conseil administratif qui règle le cas. Mais, M. Trono estime que les arrangements à l'amiable représentent 97% des cas à ce jour, et que les associations sont demandeuses d'un tel agenda. L'ajout d'une manifestation en cours d'année reste toujours possible, si le calendrier est libre au moment de la demande.

Comme M. Gaudin demande s'il s'agit d'une priorisation pour les associations, M. Trono répond que des priorités ont été fixées dans les manifestations communales, comme le 1^{er} Août, les Promotions scolaires, etc. Ensuite, il y a les manifestations des associations qui ont toujours à peu près le même calendrier. Si une nouvelle association veut faire un événement sur ces dates, alors les associations devront discuter entre elles, ou le Conseil administratif tranche.

M. Delaude demande quel est le critère pour trancher.

M. Trono répond que le Conseil administratif ne souhaite pas trancher mais si c'est le cas, il aura ses critères propres.

M. Delaude craint que si le critère est celui de l'association la plus importante pour la commune, ce sera toujours la plus grosse association qui gagne.

M. Trono oppose les critères du public cible et des moyens à mettre à disposition, entre autres critères. Il rappelle que c'est la première année de mise en place de ce concept, il faudra faire l'exercice et 2018 sera le premier test. A la fin de l'année prochaine, une adaptation pourra être possible en fonction de la pratique.

A M. Prina qui demande cette précision, M. Trono indique que la caution a été fixée à CHF 300.-.

M. Cheyroux voit le bénéfice de ce règlement dans la visibilité des collisions entre manifestations et il remercie l'administration d'avoir fait cette démarche d'annonce. Concernant le règlement, il proposerait l'inclusion d'un lien

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

entre le règlement et l'utilisateur, de type « l'utilisateur s'engage à respecter ce règlement...), mais M. Trono l'informe que c'est prévu dans les Conditions d'utilisation.

M. Cheyroux poursuit avec l'article 6 – Matériel, la première phrase et se fait confirmer que l'information du matériel mis disposition dans chaque salle sera mis sur le site internet de la commune. Il insiste pour que des poubelles vertes de tri des déchets de cuisine soient mises à disposition des organisateurs de manifestations. Il demande une correction matérielle à l'article 2, ajouter « aux » avant « assemblées de copropriétaires ».

M. Trono ajoute encore à l'attention de M. Blanchard que les manifestations du début d'année pourront être annoncées lors de la séance d'annonce des manifestations de l'année précédente, c'est-à-dire que le calendrier couvrira 15 mois.

Mme Maytain demande si l'Ere des Belles, pour les spectacles dans les écoles, devra annoncer le spectacle le 15 septembre.

M. Trono rappelle que ces spectacles sont organisés en semaine, ce qui est plus facile, et que cette manifestation est portée par la commune, elle est donc prioritaire.

Mme Maytain se fait préciser que la présence d'un adulte référent est obligatoire lors du déroulement de toute manifestation et que la composition du Comité de coordination des manifestations est interne à l'administration, puisque ce Comité est en charge des tâches techniques liées aux manifestations.

M. Trono insiste sur le fait que la commune souhaite que l'organisation des manifestations se discute entre un référent désigné par l'association et un référent désigné au niveau communal et qu'on en finisse avec les discussions et les demandes faites au détour d'une route, etc.

M. Delaude demande comment se définit une association qui a des buts lucratifs. M. Savigny répond que c'est écrit dans ses buts.

M. Delaude demande si le terme lucratif porte sur les ventes qui peuvent être faites dans le cadre d'une manifestation. M. Savigny répond que non, si la vente a pour but de couvrir des frais.

M. Prina s'inquiète des réservations de son assemblée de copropriétaires, qui se fait d'une année à l'autre, chaque mois de mars. M. Gorce et M. Trono confirment qu'il ne s'agit pas d'une manifestation mais d'une réservation de salle.

M. Mouton demande si le concept des manifestations est visible sur le site internet.

M. Trono répond que non, le Règlement s'appuie sur le concept. Ce concept donne les grandes classifications qu'il a présentées en préambule et ce Règlement donne le cadre à ce concept.

M. Mouton pensait qu'il y avait deux documents distincts.

M. Savigny explique que le concept dit comment gérer les manifestations et la réservation de salles. Ensuite, il faut règlementer cela, c'est l'objet de ce document.

M. Mouton évoque le matériel mis à disposition dans les deux salles de la Mairie. Il lui semble que, lors de la présentation aux associations, il a été dit que la vaisselle ne serait plus mise à disposition des particuliers. Il voudrait en connaître la raison.

M. Trono répond que la vaisselle était trop souvent mal lavée.

M. Mouton trouve dommage, et M. Gaudin renchérit que cela incitera les gens à prendre de la vaisselle jetable, ce qui n'est pas très écologique.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono répond que la commune fait le test sur une année et verra ce qu'il en est après ce délai.

M. Cheyroux demande qu'une partie de la présentation du power point soit mis sur le site internet.

M. Gorce indique que le Conseil administratif a tellement travaillé sur ce concept, qu'il est devenu une évidence pour lui, et le Conseil administratif n'a pas pensé, en élaborant le Règlement, en se référant à ce concept, que certaines parties soulèveraient autant d'interpellations. A cette lumière, M. Gorce estime qu'il faudrait soit préciser, soit enlever certaines parties du Règlement pour le rendre plus facilement compréhensible.

M. Savigny précise que le concept est un document de travail interne, pas prévu pour une publication.

Comme M. Gisiger souligne que le Règlement ne mentionne pas l'interdiction de parquer sa voiture dans le préau de l'école, M. Trono indique que les conditions d'utilisation du préau seront définies dans les Conditions d'utilisation de la salle polyvalente.

Comme la Présidente s'apprête à faire voter le Règlement, M. Gorce demande que la question soit tranchée de voter le Règlement ou de demander au Conseil administratif de revenir avec un Règlement révisé.

M. Cheyroux demande une correction matérielle à l'art. 2 – Bénéficiaires et utilisateurs des salles, soit que l'accord du verbe être se fasse avec **La Commune**.

Comme M. Cheyroux demande s'il serait pertinent de faire appel à une relecture par un juriste, M. Escher répond qu'il s'agit de salles communales, l'engagement juridique n'est pas d'une grande importance. Il trouve le texte assez précis, le règlement suffisamment bien fait et le travail fait correctement. Il propose une limitation à un an.

La discussion reprend sur le prêt de la vaisselle interdit pour un usage privé, l'état des lieux et l'état du lave-vaisselle, des idées de forfait vaisselle à exiger, etc.

La Présidente demande si les Conseillers municipaux veulent voter le Règlement, avec les corrections matérielles signalées ou s'ils veulent reporter le vote.

M. Hilty suggère qu'on aille de l'avant mais qu'on en revoie la portée dans un an.

M. Trono indique que le document pourrait être repoussé à janvier, avec un toilettage concernant le concept des manifestations.

La Présidente fait voter :

Par 13 voix « pour », deux voix « contre » et une abstention, le Règlement du prêt des salles communales est accepté et sera revu dans une année.

E. Communications du Conseil administratif

1. Plan financier

2. Projet de crèche (sous réserve de la présentation du plan financier communal)

M. Gorce informe qu'il traitera des deux points en même temps. Le Conseil administratif souhaitait faire une présentation de la planification financière de la commune pour les prochaines années. Malheureusement, il n'a pas été possible de terminer ce document pour la séance de ce soir, il sera présenté lors de la séance de janvier 2018 du Conseil municipal. Dans ce document, le projet de crèche, présenté plusieurs fois au Conseil municipal, représente un élément financier important, qui doit être analysé. Après la présentation du plan financier en janvier, la Commission des finances

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

pourra se réunir entre janvier et février et établir un rapport sur ce plan financier, si elle le souhaite, qui inclura la thématique de la crèche et ses conséquences financières. M. Gorce rappelle que la crèche doit, si sa réalisation est décidée, s'intégrer dans le bâtiment Bourgeois, actuellement en cours de construction et qui arrive bientôt à une étape qui ne permettra plus d'y faire de nouveaux aménagements sans surcoût. Or, l'intégration de la crèche dans ce bâtiment nécessite des aménagements, qui doivent aussi faire l'objet d'étude. Le Conseil administratif souhaite donc présenter au Conseil municipal, en janvier, une délibération pour le crédit d'étude d'intégration de la crèche dans le bâtiment Bourgeois. M. Gorce précise que le Conseil municipal aura une délibération à voter lors de la même séance de présentation du plan financier, mais sans avoir encore l'analyse sur l'aspect financier. Ceci, pour, en février, à la fin du délai référendaire de la délibération, si le Conseil municipal dans sa séance de février donne le feu vert au projet de crèche, pouvoir démarrer immédiatement les études, sans attendre encore 30 jours de délai référendaire. La délibération contiendra la précision que les études ne démarreront pas avant que le Conseil municipal ait donné son feu vert pour la crèche.

M. Hilty estime que c'est le plus grand objet sur lequel le Conseil aura à se prononcer dans cette législature. Il plaide pour que le Conseil puisse avoir le temps d'examiner ce projet, et ne pas le lancer à la va-vite.

M. Gorce indique qu'il veut présenter ce soir les grands principes des coûts de ce projet et que la Commission Enfance et Jeunesse puisse aussi se réunir d'ici février pour examiner ce projet et présenter son rapport en février également. Le Conseil municipal aurait deux rapports : l'un financier, l'autre sous l'angle de la politique de la petite enfance. Le crédit d'études présenté en janvier serait d'un montant total de CHF 155'000.- pour divers honoraires allant jusqu'à la demande d'autorisation. M. Gorce rappelle que le projet de crèche, avec ses différentes variantes, a été présenté une dizaine de fois au Conseil municipal, à partir du 15 septembre 2011. A chaque fois, le Conseil municipal a validé le principe d'aller de l'avant dans ce projet de crèche. Le vote pour la construction n'a toutefois pas encore eu lieu. Pour M. Gorce, il faut aussi que la Commission Enfance et Jeunesse examine ce projet, aussi sous l'angle de sa réponse à un besoin de la population en matière d'accueil préscolaire. M. Gorce informe avoir rencontré l'association des Moustiques pour leur présenter un rapprochement de ce Jardin d'enfants avec la crèche. Le Comité est revenu vers M. Gorce pour demander à rester dans son bâtiment actuel. M. Gorce souligne que c'est aussi un aspect sur lequel les Autorités doivent se prononcer, cela fait partie de l'analyse que devrait aussi faire la Commission Enfance et Jeunesse.

M. Gisiger émet la supposition que la crèche exigerait une augmentation de l'impôt communal. Il demande quelle serait la procédure.

M. Savigny répond que c'est bien ce à quoi le plan financier doit répondre. Il doit donner les informations nécessaires au Conseil municipal pour que celui-ci puisse décider politiquement et pleinement de défendre une augmentation des centimes additionnels devant la population. Techniquement, une augmentation du centime additionnel se décide au moment du budget.

3. Chemin du Pont : présentation du projet d'aménagement

Avant d'entrer dans la présentation des aménagements, M. Trono montre que l'accidentologie sur ce tronçon, avec un tamponnement sans blessé, est très faible. Des comptages ont été réalisés du 11 au 17 septembre 2017 sur ce tronçon. La vitesse légale maximale est de 80 km/h, la vitesse réelle mesurée pour 85% des véhicules n'excédait pas 55 km/h. M. Trono précise que la commune doit défendre sa demande de mise en zone 30, d'où ces mesures. Il relit les objectifs de cette demande :

- *Limiter le trafic de transit frontalier qui traverse la commune par le réseau secondaire*
- *Réduire les vitesses en entrée de localité pour assurer la sécurité*
- *Sécuriser les itinéraires piétons et cyclables*

Quelques contraintes sont émises, notamment le respect du gabarit actuel de la route et la préservation des arbres.

A Mme Fernandez Page qui pose la question, M. Trono informe que le 80km/h commence dès après la limitation de 50 km/h, soit géographiquement après l'intersection avec le chemin des Crottes.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La commune demande la réduction de la vitesse de ce tronçon de 80 km/h à 60 km/h, avec comme aménagement un reprofilage de la route uniquement, et veut mettre le tronçon du chemin du Pont le plus proche de Certoux à 30km/h et aménager deux carrefours surélevés de 12 cm, la pose de phono-absorbant ainsi qu'un éclairage public. Concernant le planning, M. Trono informe d'une incertitude liée à la construction d'un immeuble, ce qui va redessiner le rapport des priorités entre ces travaux et ceux de la commune. La commune souhaite réaliser les siens dans l'année, le 2^e semestre semble un délai raisonnable. La commune ne sait pas non plus si les SIG vont demander à pouvoir profiter de ces travaux pour faire une pose de câbles ou autre. Le coût estimatif est d'environ CHF 600'000.- hors taxe. M. Trono espère que les Conseillers donneront leur aval à ces travaux, qui clôtureront les chantiers des routes dans les villages.

Mme Baudet revient sur les mesures de vitesse. Elle voudrait savoir quelles sont les vitesses constatées pour les 15% hors vitesse de 55 km/h. Elle pense qu'ils vont trop vite.

M. Gorce rappelle que la vitesse maximale dans ce tronçon est de 80 km/h. Les valeurs des vitesses moyennes sur l'ensemble des véhicules sont de 48 à 49 km/h, ce qui n'est pas élevé non plus.

M. Cheyroux relève que cet endroit est un endroit de promenade qui rejoint l'aire de pique-nique et il serait bien de penser piétons aussi.

M. Trono répond qu'une partie de l'espace est cantonal. Pour les piétons, le projet est de les orienter via le Couvert pour qu'ils rejoignent les bords de l'Aire.

M. Savigny souligne qu'un cheminement piétonnier sur parcelle privée existe.

M. Cheyroux regrette qu'on donne tout pour la voiture, il ne croit pas que les piétons passeront tous par le Couvert.

M. Trono revient sur le fait que le gabarit ne peut pas être élargi puisque bordé de zones agricoles. La commune n'a pas le choix de faire autre chose qu'une route pour le passage des véhicules. Il rappelle la fermeture de la barrière de la douane le soir.

Mme de Raemy demande si le tronçon mis à 60 km/h pourrait être passé à 50 km/h.

M. Trono indique que la commune peut le demander mais doute qu'elle l'obtienne. Le 60 km/h est déjà délicat à obtenir.

M. Gaudin rappelle l'alternative constituée par le parking vers le tennis, qui est attractif et qui guide les piétons vers l'aire de pique-nique et le chemin vernaculaire existant derrière les arbres, le long du chemin du Pont.

M. Hilty rappelle que, par cohérence, le Conseil municipal ayant voté la réfection de la route de Certoux allant jusque vers le tennis, il voit mal comment refuser ce projet.

M. Escher demande l'état de ce projet.

M. Trono explique que tout le processus est à lancer. Une demande de crédit pourrait être présentée en mars pour une réalisation dans le 2^e semestre 2018.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter le projet :

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour la poursuite du projet d'aménagement du chemin du Pont et mise en zone 30km/h.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. Feuille de route technique du Conseil administratif : point de situation à mi-législature

M. Trono rappelle que le Conseil administratif avait présenté en novembre 2016 sa planification intentionnelle des dossiers d'investissements pour la législature 2015-2020. Même si le Conseil municipal a été informé au fur et à mesure des évolutions de ces projets, il semblait intéressant au Conseil administratif de faire un point de situation à mi-législature de l'avancement ou de l'abandon de ces projets.

Chaque Conseiller administratif présente les dossiers relevant de son dicastère.

Pour les routes, M. Trono présente le bilan suivant :

Aménagement de la route de Certoux entre le chemin du Relai et le giratoire de la route de Lully + chemin de la Mairie : projet terminé à la fin du 1^{er} trimestre 2018.

Rte de Certoux tronçon rte de St-Julien/ch. du Relai-route et collecteurs : travaux terminés

Rte de Certoux tronçon rte de Lully/ch. du Pont : travaux terminés

Assainissement du bruit routier en fonction des chantiers planifiés : les dossiers qui ont accompagné ces projets seront déposés à la fin du 1^{er} trimestre 2018. Cela permettra à la commune de toucher des subventions.

Aménagement routier rte de Certoux - tronçon rte de Base/Tennis : les travaux sont terminés mais des retouches sont encore nécessaires, des épaisseurs n'ayant pas été respectées. Elles seront reprises au printemps 2018.

Aménagement chemin du Pont : la commune est dans sa planification avec une fin prévue à fin 2018.

Tram (Etat) pour information : La commune n'a pas davantage d'information sur un début des travaux, sans doute pas avant la fin de cette législature.

Aménagement routier mise en zone 20km/h village de Perly : travaux terminés

Réfection collecteurs village de Perly : travaux terminés

Mise en zone 20 Km/h et 30 Km/h du village de Certoux : travaux terminés

Réfection collecteurs village de Certoux : travaux terminés

Fermeture du chemin du Cimetière : effective depuis le 6 décembre 2017

Pour l'environnement, M. Gorce présente le bilan suivant :

Création de terrains synthétiques de football et patinoire, y.c. mise au norme de l'éclairage du centre sportif : Travaux terminés

Renaturation de l'Aire 3ème étape / Construction du bassin de rétention (Confignon-Bernex-Perly) : Travaux terminés

Réalisation d'un cheminement piétonnier entre le groupe scolaire et le centre intergénérationnel : travaux planifiés sur 2018, si la commune obtient l'accord des propriétaires fonciers et l'autorisation d'empiéter sur des surfaces agricoles en zone d'assolement.

Restauration des chemins pédestres : à partir du 1^{er} trimestre 2018.

PGEE - travaux nécessaires à la fin de l'étude : Travaux terminés

Aménagement des bords de l'Aire : Travaux terminés

Aménagement des parcelles chemin des Vignes et route de Certoux (Frentzel) : souhait d'avancer sur ce projet en 2018.

Aménagement piste de DIRT : projet abandonné car emplacement en zone agricole.

Traitement des déchets - Concept d'implantation des Eco-Points et estimation des coûts de fourniture et mise en place des conteneurs en fonction des nouvelles constructions et opportunités : Il s'agit d'un processus en continu, mais déjà totalement opérationnel au village de Perly.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Ancienne gendarmerie / Projet de Crèche : Projet terminé, en réalité le projet de crèche se poursuit dans le cadre du projet Bourgeois.

Pour les bâtiments, M. Gorce présente le bilan suivant :

Maison de la Douane : Travaux terminés, il reste la mise en service et le contrôle de fin d'exécution, qui se poursuivent au 1^{er} trimestre 2018.

Transformation Mairie et extension : Ce dossier a été catégorisé comme moins prioritaire que les travaux routiers. Le souhait est de réengager ce projet au premier trimestre 2018.

Entretien lourd du groupe scolaire, y.c. projet étude extension restaurants scolaires : A réception d'un audit, le Conseil administratif a constaté que le projet était plus important qu'envisagé, aussi au niveau financier. Des réflexions d'agrandissement de la salle polyvalente et de la salle des restaurants scolaires doivent être intégrées.

Parcelle Bourgeois / Projet Bourgeois : Les travaux de terrassement ont commencé. Le gros œuvre sera réalisé dès mai 2018.

Projet de couverture du court n°3 : Projet abandonné.

Couvert de Certoux - nouveau système de fermeture (coupe-vent) : Travaux terminés

Etude énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux : Chaque année, le calcul d'indice de chaleur doit être refait.

Four à pain - nouveau système de fermeture (coupe-vent) : Travaux terminés.

Pour la partie Aménagement, M. Savigny fait le bilan suivant :

Zone en Mouraz : Le projet de modification de zone a été refusé par le Grand Conseil mais la commune a maintenu une partie de son projet pour créer une zone de verdure et une zone d'équipement public pour les besoins de la commune. Ces demandes sont intégrées dans le Plan directeur communal (PDCom).

Plan de site pour Perly : Travaux en cours.

Plan de site pour Certoux : Travaux en cours.

PDCom : En cours de traitement. L'approbation du Conseil d'Etat est attendue pour avril et mai 2018, si tout se passe comme prévu.

M. Gorce donne encore des informations sur des dossiers hors feuille de route :

Caserne des pompiers : le bâtiment se situe sur la commune de Bardonnex. Travaux en cours, déménagement prévu pour 2018.

Rénovation de la salle du Théâtre : Etudes en cours par le Service Bâtiments et Infrastructure.

M. Gorce conclut sur le fait que le Conseil administratif est assez satisfait de ce bilan et qu'il entend encore faire les efforts nécessaires pour conclure cette feuille de route d'ici la fin de la législature. Il reste ouvert à toute demande ou besoin et l'ajouterait à cette liste cas échéant.

Mme Baudet félicite et remercie le Conseil administratif ainsi que l'administration communale pour tous ces projets qui ont avancés, pour elle, c'est un beau bilan.

M. Trono remercie le Conseil municipal d'avoir suivi le Conseil administratif, car ces projets ont presque tous été votés à l'unanimité.

5. Informations diverses

- a) Perly Solidarité : dissolution de l'association au 31.12.2017

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny informe de la dissolution de cette association, qui a fonctionné pendant une vingtaine d'années. La gestion du container à habits sera reprise par Caritas Genève.

b) Dépassement de crédits

M. Savigny informe un dépassement sur la ligne des frais d'habillement et d'équipement des sapeurs-pompiers, liés aux nouvelles recrues, qui doivent recevoir un équipement complet, valant environ CHF 2800.- ainsi qu'à diverses modifications des normes pour les bottes, etc.

Un autre dépassement, de CHF 7000.-, est lié à un presque incendie du local des Aînés. Il a fallu nettoyer et repeindre le local pour ce montant, qui représente un dépassement de charge mais couvert par l'assurance du bâtiment.

6. Réponses aux questions individuelles de la séance précédente.

- a. Totem cassé (M. Gaudin) : M. Trono informe que le prix d'un totem est de 3800.- auxquels il faut ajouter CHF 1000.- de travaux de génie civil. Ici, pour ce totem, il n'y a pas de travaux de génie civil. L'assurance remboursera mais avec une franchise pour la commune. Le totem cassé sera remplacé ce printemps.
- b. Protection de candélabre abandonnée à Certoux (M. Simon) : La protection a été remise en place
- c. Feu central à faire réparer route de St-Julien (M. Simon) : Le canton est informé et fait le nécessaire.
- d. Fermeture du chemin du Cimetière (M. Simon) : la barrière est posée depuis le 6 décembre 2017.
- e. Retour du compteur de vitesse posé à la route de Certoux (Mme de Raemy) : Les résultats sont en cours d'analyse en vue de faire l'objet de propositions à la Direction générale des transports (DGT) pour faire d'éventuels aménagements pour améliorer certaines parties. M. Trono la présentera au Conseil une fois l'analyse validée par la DGT.
- f. Sécurité au Chemin du Relai (M. Hilty) : M. Trono présente une diapositive résumant des comptages qui ont été faits sur ce tronçon à deux endroits, entre le 4 et le 11 décembre 2017. A cette période, la route de Certoux devant la mairie était rouverte. Les résultats donnent des vitesses moyennes entre 21 et 25 km/h pour les deux sens. Ces résultats, dans le cadre d'une mise en zone 20 récente, sont qualifiées d'excellentes par le mandataire. Avec les mesures annoncées, on peut espérer arriver à un respect du 20 km/h.

Mme Baudet signale que les compteurs ont été placés très proches du carrefour, soit à un endroit où les véhicules freinent.

M. Trono indique que l'un des deux pourrait être déplacé une prochaine fois mais c'est difficile sur ce tronçon.

- g. Écopoint route de Base 92 (M. Gaudin) : M. Gorce informe que l'Exécutif avait décidé, lors de la mise en place des écopoints sur le territoire communal, de ne pas faire de publicité auprès de la population lors de la réalisation d'un écopoint sur du domaine privé afin d'éviter des réactions négatives de la part des propriétaires concernés qui avaient accepté l'établissement d'une servitude d'usage. Ainsi, dès la fin de la construction d'un éco point, celui-ci est en fonction une fois le plastique de protection enlevé. L'entreprise Chevalley continue, néanmoins, d'assurer les levées porte-à-porte jusqu'à la pose de la totalité des écopoints sur la commune.

M. Gaudin précise qu'il entendait plutôt une publicité faite aux habitants et propriétaires concernés, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

- h. Utilisation de l'Espace 267 le soir avec les 8P par le GIAP (M. Delaude) : M. Gorce informe qu'à ce jour, la commune n'a reçu aucune demande du GIAP, et qu'il a rencontré à deux reprises le représentant du GIAP, qui n'a pas évoqué ce sujet.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

F. Propositions individuelles & questions

a) Horaires de la déchetterie

M. Escher signale que la barrière de la déchetterie était fermée un dimanche soir avant 18h, heure normale de fermeture. Il demande comment fonctionne cette fermeture car il n'est pas le seul à avoir trouvé la déchetterie fermée avant l'horaire indiqué.

M. Gorce répond que ces fermetures prématurées ne devraient pas être le cas. C'est Sécuritas qui gère cette barrière, en combinaison avec la tournée que cette entreprise fait pour la barrière de la douane de Certoux. M. Gorce indique que Sécuritas sera rappelé à l'ordre.

M. Escher, tout en rappelant qu'il n'a fait ce constat qu'une fois, se dit satisfait de la réponse.

b) Totem route de Certoux – Chemin du Relai

M. Mouton signale qu'un plastique est posé derrière et il se demande pourquoi.

M. Trono informe que le côté masqué est l'annonce de l'entrée dans la zone 30, qui n'est pas encore en vigueur. M. Gorce ajoute que des panneaux provisoires sont placés sur la route de Certoux, ils sont complémentaires aux panneaux scotchés.

c) Chiffres des comptages au chemin du Relai

M. Cheyroux demande s'il serait pertinent de rendre publics ces chiffres, qui sont apaisants, via une publication dans *Le Trait d'Union*, par exemple.

M. Trono répond que la commune répond à toutes les peurs et inquiétudes qui lui sont exprimées par courrier ou pétitions. Il propose, comme plusieurs mesures sont prévues, d'attendre d'avoir un bilan sur la longueur pour faire une communication étayée.

M. Hilty estime les chiffres pas du tout apaisants. Il signale que lorsqu'il passait à vélo, évidemment en dessous de 20 km/h, la vitesse s'affichait, il espère que la vitesse des vélos n'a pas été enregistrée dans ces chiffres.

M. Trono précise que les comptages sont relevés par d'autres radars que les Visispeed, qui affichent les vitesses.

M. Hilty relève encore que le grand souci, c'est l'absence de trottoirs et de visibilité pour les piétons due aux véhicules stationnés sur ce chemin. Pour lui, remettre un trottoir solutionnerait les choses.

M. Trono rappelle que le grand principe des zones 20 est que les piétons peuvent marcher sur la route. Il s'agit d'une route-trottoir sur laquelle le piéton est prioritaire. Il ne doit pas se cacher derrière les voitures mais avancer sur la route. Seule interdiction, le piéton ne doit pas stationner sur la route et empêcher les voitures de passer.

M. Hilty précise que l'espace pour les piétons est à gauche, c'est là que les piétons ont compris qu'ils devaient passer.

M. Trono rappelle qu'un tout-ménage a été transmis sur les principes des zones 20 et 30, qui informent sur ces grands principes, notamment, de la priorité des piétons dans la zone 20. On ne peut pas remettre un trottoir puisque la route est le trottoir.

M. Gorce ajoute que, remettre un trottoir impliquerait de ré-augmenter la vitesse sur cette zone à 30km/h, paradoxalement. Et dans une zone 30km/h, il n'y a pas non plus de passages piétons.

M. Hilty insiste sur le fait qu'aujourd'hui, aucun parent ne laisserait aller son enfant seul sur cette zone.

M. Gorce rappelle que le projet de modération de trafic dans la commune a été présenté et débattu et les zones 20 résultent de ces décisions.

M. Hilty précise encore que la visibilité n'est pas idéale en raison du stationnement des voitures. Il préférerait un trottoir et une zone 30 plutôt que la situation actuelle.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Trono souligne qu'on peut regretter la disparition des Pédibus dans la commune, car cela offrirait un encadrement aux enfants et aussi aurait une valeur éducative, y compris pour les automobilistes. Il ne sait pas comment relancer ces Pédibus, par l'Appertoux ou l'école, mais cela aurait réellement un rôle important, pour tranquilliser les parents et les enfants et éduquer les conducteurs.

M. Gorce insiste aussi que les règles de la circulation doivent être enseignées aux enfants par les parents, mais que les parents, lorsqu'ils sont conducteurs, respectent aussi le plus faible, qui est le piéton. Il s'agit d'un changement de comportement, et chaque automobiliste qui se déplace dans les villages doit le comprendre et l'adopter. Les règles de la circulation routière s'appliquent à tous.

M. Cheyroux précise qu'en parlant d'une communication positive sur ces faits, il visait aussi à baisser le taux d'anxiété, sans négliger les 20%, soit cinquante voitures par jour qui sont au-dessus des 30 km/h. Il estime qu'en mettant en avant les points forts de ceux qui respectent, cela peut faire réfléchir ceux qui ne respectent pas. Il propose que des silhouettes agrémentent cette voie. Il souligne que cette voie est le dernier lien qui relie les deux parties du village de Perly.

M. Trono se fait préciser que M. Cheyroux comprend que le chemin du relai est désormais le seul moyen de rejoindre le chemin du Village.

M. Gorce rappelle encore les mesures physiques prévues pour marquer encore mieux le début de la zone 20, à son entrée depuis la route de Certoux.

M. Gisiger revient aussi sur la fermeture temporaire de la route de Certoux, qui a dévié le trafic de transit par le chemin du Relai pour rejoindre la route de Base et aussi par le chemin des Vignes. Il espère qu'à la réouverture de la route, seuls les riverains emprunteront le chemin du Relai.

d) Education citoyenne 2018

Mme Maytain informe qu'une lettre a été reçue à la mairie des élèves de 8P à propos du projet d'éducation citoyenne de cette année. La Commission a décidé de valider le principe, le projet étant sympa et en accord avec l'idée du projet citoyen. L'idée de la Commission était de prendre contact avec les élèves et d'approfondir leur idée avant de revenir vers le Conseil municipal. Leur idée est une journée multisports ou activités un samedi ou un dimanche au printemps. Les activités seraient présentées sous forme de découverte, avec des sports moins populaires ou pas connus sur la commune, comme du tchoukball, du waterpolo, etc. L'idée est de discuter de manière plus approfondie avec les élèves, dont une délégation sera reçue en janvier par la Commission.

e) Education citoyenne 2017

Mme Maytain rappelle que la discussion avait tourné autour des déprédations possibles du graffiti. A ce jour, il n'a subi aucune déprédation, donc la commune a bien fait de prendre ce risque.

M. Gorce revient sur le projet 2018 en précisant qu'une vente de pâtisseries au profit d'une association complète le projet.

f) Pédalier des containers

Mme Maytain signale qu'elle s'est rendue à la déchetterie pour vider des bouteilles. La matinée était givrée. En s'appuyant sur le pédalier, elle a glissé. Elle les trouve donc dangereux à utiliser en hiver et suggère de mettre en place des bandes antidérapantes.

g) Levée des bennes à carton

Mme Fernandez-Page signale un amoncellement de cartons à côté de la déchetterie, le week-end du 3 décembre 2017.

M. Gorce signale que la benne est vide le vendredi soir et qu'elle déborde le week-end. Elle est relevée le lundi. Malheureusement, les usagers ont de la peine à plier les cartons vides, donc le volume à l'intérieur est vite rempli.

Mme Fernandez-Page demande qu'une photo soit publiée de ces amoncellements.

M. Gorce rappelle que les déchetteries sont réservées aux habitants uniquement et que celui qui pose ses cartons en vrac n'a pas besoin d'une photo pour savoir qu'il manque de respect.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

h) Marquage dans la zone 20

M. Delaude réitère sa demande d'un marquage au sol à l'entrée des zones.

M. Trono rappelle que ces marquages existent déjà et qu'ils sont règlementés. La commune n'a pas le droit de les multiplier.

i) Distribution poubelle verte à Certoux

M. Cheyroux invite les Conseillers municipaux à prendre part à la distribution des poubelles vertes à Certoux, samedi 13 janvier 2018.

M. Gorce profite de cette opportunité pour signaler qu'en novembre 2017, la récolte de déchets des poubelles vertes, soit des déchets de cuisine, s'est élevé à la quantité record de 3,5 tonnes. Sur l'année, ce sont 35 tonnes de bio-déchets qui ont été récoltés, ce qui est un succès en matière de tri et de récolte des déchets.

Personne ne demandant la parole, la Présidente clôt la séance à 23h20.

La Présidente du Conseil
Simone Bowman

Le Vice-Président
Bastien Blanchard

Le Secrétaire
Jacques Nierlé